

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 11 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BOISSERON Samuel, BUTHION Patricia, CAUQUIL Christiane, CORBEIL Carine, MARTIN Mark, MAS Serge, POUJOL Jean-Jacques, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard

Absents excusés : CHAUVIN Fabienne

Madame CAUQUIL Christiane a été élue secrétaire

1 - Délibération n°2023-063 Décision Modificative n°4 - Budget Eau et Assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer une écriture de transfert entre 2 comptes pour la somme de 860€ afin de réaliser le paiement de l'entreprise Sud Environnement pour les travaux de création d'un chemin pour la future STEP de La Sesquière afin de procéder aux sondages nécessaires. Le Conseil valide cette modification à l'unanimité.

2 - Délibération n°2023-64 Décision Modificative n°1 - Budget Commune

Le Maire présente au Conseil Municipal l'écriture comptable de transfert entre les comptes 21538 et 20415332 nécessaires pour mandater la somme de 30 403,59€ à Hérault Énergie pour l'enfouissement des réseaux télécom à Taussac, investissement prévu au budget 2023.

Décision acceptée à l'unanimité.

3 - Délibération n°2023-065 Décision Modificative n°2 - Budget Commune

Le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°2 de transfert entre les comptes 2131 et 231 pour la somme de 1 000€.

Le Conseil valide cette modification à l'unanimité.

4 - Délibération n°2023-066 Ouverture du ¼ de crédits des dépenses d'investissement 2023 pour débuter l'exercice 2024

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu comme chaque année de l'autoriser à utiliser le ¼ des crédits ouverts sur les budgets 2023 afin de régler les premières dépenses d'investissement 2024 en attendant le vote du budget primitif.

Le Conseil valide cette autorisation à l'unanimité.

5 - Délibération n°2023-067 Redevance d'Occupation du Domaine Public par ORANGE

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de facturation à l'opération Orange pour l'occupation du domaine public.

Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

6 - Délibération n°2023-068 Opération 8000 arbres 2024 avec le département

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le département attribue gratuitement des arbres de diverses essences aux communes.

Pour l'année 2024, il sera demandé 8 arbres qui seront plantés à l'automne en divers endroits de la commune. Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

7 - Délibération n°2023-069 Identification des Zones d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis fin 2020, la commune s'est positionnée sur le terrain communal de La Veyrasse comme lieu propice à l'installation d'un parc photovoltaïque.

L'article 15 de la loi 2023-175 du 10 mars 2023 confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

La commune de Taussac la Billière après avoir réalisé un processus de concertation par la mise à disposition du public apte à formuler ses observations quant aux propositions de zones d'accélération du 13 novembre au 8 décembre 2023, après consultation le 1^{er} décembre 2023 des organes délibérants de l'EPCI Grand Orb dont elle est membre.

Le Conseil Municipal décide de notifier au référent préfectoral unique du département la zone dite de La Veyrasse comme propice au développement des énergies renouvelables.

Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

8 - Délibération n°2023-070 Ruine Fanjaud La Bourbouille

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées pour la démolition et consolidation de la ruine communale. Lors des premiers travaux, un constat d'huissier a été réalisé à la demande de l'entreprise. Suite à cet acte, il a été constaté des fissures sur la façade sud de la maison TERRAL qui jouxte la ruine. L'entreprise a proposé un complément de travaux à la commune et à M. et Mme TERRAL afin de consolider le tout.

M. et Mme TERRAL ont fait intervenir leur conseil juridique sur ce point. Lors d'une expertise contradictoire, les experts ont estimé que le bâtiment communal était responsable des désordres chez M. et Mme TERRAL et que c'était à la commune de prendre en charge la totalité des frais de consolidation.

La somme en jeu pour cette opération étant de 7 839,60€, le maire propose au Conseil Municipal la prise en charge de cette dépense supplémentaire plutôt que de recourir à des expertises complémentaires plus poussées et donc onéreuses.

Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Le Maire précise que le défaut d'entretien de ce bâtiment depuis de nombreuses années va coûter à la commune 77 017€ sur le budget 2024.

9 - Approbation du PV du Conseil Municipal du 23 octobre 2023

Le rapport du précédent Conseil Municipal n'appelant pas de remarque est validé à l'unanimité.

10 - Ouestion diverses:

- Serge MAS, Adjoint aux travaux, fait le point sur les travaux en cours ou terminés :
 - Mur du soutènement de la Rue du Nord à La Billière
 - Ruine Fanjaud à La Bourbouille
 - STEP La Sesquière
 - Revêtement du Chemin du Champ des Vignes à L'Horte
 - Réseau d'eau et revêtement Chemin de La Plaine à La Bourbouille
 - Enfouissement des réseaux secs à Taussac
- Christiane CAUQUIL, 1ère Adjointe fait le compte rendu de réunions auxquelles elle a participé sur le sujet de la mobilité dans notre secteur à l'initiative du Pays Haut Languedoc et Vignoble. Certaines pistes sont à l'étude mais rien de concret pour le moment.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les services d'Hérault Ingénièrie pour faire suite aux 4 DUP des sources de la commune. La dépense des mises aux normes demandées par ces arrêtés se situerait entre 75 et 80 000€. Des aides financières seront sollicitées en 2024 pour cet investissement.
- La Maire fait le compte rendu de la dernière réunion sur l'élaboration du PLUi. Les surfaces proposées par les communes sont encore 4 fois trop importantes, les directives de l'État sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sont très floues et il est difficile voire impossible de s'y retrouver au niveau communal notamment sur le portail de l'artificialisation.
- Comme chaque fin d'année, une corbeille gourmande sera distribuée à nos ainés avant les fêtes de Noël.
- La cérémonie des vœux aura lieu le 12 janvier 2024 à 18h30.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 19h30.

Le Maire Bernard VINCHES